Maîtriser la propriété intellectuelle

AINOA
Les innovateurs en formation

Sécuriser sa pratique au regard du droit de la propriété intellectuelle



Dans un contexte de digitalisation massive des contenus pédagogiques (e-learning, supports en ligne, plateformes LMS), la propriété intellectuelle (PI) devient un enjeu stratégique pour les OF et les CFA.

L'enjeu : sécuriser l'usage et la diffusion des ressources pédagogiques pour éviter les litiges et valoriser son savoir-faire.

Les enjeux

- **Protection des supports pédagogiques et ressources numériques**

En France, les supports de cours, présentations, vidéos, modules e-learning, quiz, contenus publiés sur les plateformes de formation (LMS) sont des œuvres de l'esprit qui sont protégées par le droit d'auteur.

L'organisme doit clarifier qui détient les droits (organisme de formation, formateurs salariés, vacataires, prestataires externes) et dans quelles conditions ces supports peuvent être réutilisés, modifiés, diffusés et/ou commercialisés.

- **Respect des droits des tiers**

L'utilisation de ressources externes (images, vidéos, extraits d'ouvrages, logiciels, banques de contenus, IA générative) implique de respecter les licences, droits d'auteur et conditions contractuelles, sous peine de contrefaçon qui peut donner lieu à sanction tant sur le plan civil que pénal.

- **Valorisation économique**

Les droits de propriété intellectuelle sont un enjeu économique pour l'OF ou le CFA qu'il peut valoriser au sein de son patrimoine immatériel (c'est-à-dire des actifs non physiques comme des créations intellectuelles, des données numériques).

Le conseil de l'expert

La propriété intellectuelle est un levier de **sécurisation** et de **valorisation** pour l'OF ou le CFA. Elle impose de respecter les droits des tiers, de protéger ses propres contenus et de formaliser des contrats, tant en amont, dans les relations de l'OF ou du CFA avec les auteurs/concepteurs pédagogiques, qu'en aval, dans ses relations avec les stagiaires et/ou entreprises partenaires.

Les impacts pour la formation multimodale

1. Création et gestion des contenus pédagogiques

L'OF ou le CFA doit organiser la production de contenus pédagogiques en clarifiant :

- les droits des formateurs salariés (œuvres créées dans le cadre de leurs fonctions) et des formateurs sous-traitants (contrats de commande et/ou de cession de droits) ;
- les conditions de réutilisation interne (autres sessions, autres sites, mutualisation) et externe (partenaires, plateformes publiques, MOOC, etc.) ;
- la répartition des droits et les possibilités de réutilisation dans le cadre des productions collectives (équipe pédagogique, co-conception avec des partenaires).

2. Respect des droits des tiers sur les contenus intégrés

- Vérifier les licences des images, vidéos, textes, extraits d'ouvrages, ressources web ou contenus générés par IA utilisés dans les supports (licences libres, Creative Commons, licences propriétaires, etc.).
- Documenter les sources et conserver les preuves de licences ou d'autorisations.
- Encadrer l'usage des plateformes et logiciels.
- Respecter les contrats de licence des LMS (périmètre d'utilisation, nombre d'utilisateurs, restrictions de diffusion).
- Intégrer dans les contrats de sous-traitance les clauses relatives à la propriété des développements spécifiques (modules sur-mesure, plugins, etc.).

Nos recommandations

- Mettre en place une **« politique de propriété intellectuelle » interne**.
- Rédiger une **charte interne** précisant : qui est propriétaire de quoi, comment les supports peuvent être réutilisés, ce qui est autorisé ou interdit en matière de copie et d'intégration de ressources externes.
- Prévoir des **clauses types** pour les contrats de travail et les contrats de sous-traitance ; élaborer un modèle de contrat de commande et de cession des droits d'auteurs pour la conception de supports pédagogiques.
- Tenir un **inventaire** des supports et de leurs auteurs (formateurs, prestataires, partenaires), avec les conditions de cession ou de licence.
- Intégrer des **mentions systématiques** sur les supports (nom de l'auteur, organisme, année, mentions de licence).
- **Sensibiliser** les équipes pédagogiques et administratives à la propriété intellectuelle
- Diffuser des **guides pratiques** (check-list avant diffusion d'un support, bonnes pratiques pour utiliser des ressources externes, etc.).